

## Agrément des conseillers en prévention des risques professionnels en agriculture

CATEGORIE : A

### Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Services à la personne et à la collectivité - Défense, sécurité publique et secours**

Domaine de la santé, de la prévention et sécurité au travail du secteur agricole

Code(s) NAF : **86.90A**  
Code(s) NSF : **344r**  
Code(s) ROME : **H1302**, **H1303**  
Formacode : **42875**

Date de création de la certification : **09/01/2014**

Mots clés : **Agriculture**, **Sécurité au travail**, **Risques professionnels**, **Prévention**

### Identification

Identifiant : **51**

Version du : **17/04/2015**

### Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Arrêté du 09 janvier 2014 relatif aux modalités d'agrément des conseillers en prévention des risques professionnels en Agriculture

### Descriptif

#### Objectifs de l'habilitation/certification

Maitriser les compétences et connaissances relatives au métier de conseiller en prévention

Pouvoir exercer le métier de conseiller en prévention des risques professionnels

#### Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- NON

#### Descriptif général des compétences constituant la certification

##### CONNAITRE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL :

- Prendre connaissance de l'environnement institutionnel
- Respecter le dispositif Santé Sécurité au Travail en agriculture
- Connaître l'environnement agricole

##### AUDITER ET ANALYSER L'ETAT GENERAL D'UNE SITUATION : INCIDENT, ACCIDENT DE TRAVAIL, MALADIE PROFESSIONNELLE, SITUATION DE TRAVAIL

- Diagnostiquer les situations à risques -professionnels
- Evaluer les risques professionnels

### Public visé par la certification

Salariés

## CONNAITRE ET PROPOSER DES MESURES PRATIQUES ET CORRECTIVES PROPRES A AMELIORER LA PREVENTION DES RISQUES

- Connaître les différents types de risques spécifiques
- Mettre en place les mesures pratiques propres à améliorer la prévention des risques

## PARTICIPER A LA SENSIBILISATION DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Informer les adhérents à la prévention des Risques professionnels
- Animer des interventions et actions de formation à la prévention des risques professionnels

### Modalités générales

#### 3 Types de modalités :

##### Modalités de l'assermentation

##### Modalités de l'agrément

##### Modalités de la formation obligatoire :

Cette formation s'étale sur une durée de deux ans, soit pour la 1<sup>ère</sup> année 304 heures et pour la 2<sup>ème</sup> année, 196 heures.

Le parcours de formation comprend des modules obligatoires et des modules optionnels qui sont choisis en fonction du profil du conseiller en prévention recruté et du profil du poste sur lequel il est affecté. Le conseiller en prévention « stagiaire » réalise également 2 stages professionnels en caisse et rend compte, à la CCMSA, des travaux qu'il doit réaliser au cours de son parcours de formation. Un tuteur est nommé obligatoirement, celui-ci est en charge de suivre, conseiller et orienter le Conseiller en prévention stagiaire.

### Liens avec le développement durable

niveau 1 : Certifications et métiers qui internalisent le développement durable. Les activités et compétences mobilisées mettent en oeuvre des matériaux et produits moins polluants

## Evaluation / certification

### Pré-requis

- Etre recruté comme conseiller en prévention des risques professionnels (PSSP) au sein de la MSA
- Avoir prêté serment devant le juge d'instance
- Etre en possession d'une autorisation/ agrément provisoire après avoir fait la demande d'agrément auprès du directeur général de la CCMSA et après avoir fournies les pièces administrative
- Avoir suivi la formation obligatoire

### Compétences évaluées

#### CONNAITRE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL :

- Prendre connaissance de l'environnement institutionnel

#### Certificateur(s)

- CCMSA

#### Centre(s) de passage/certification

- CCMSA

-Respecter le dispositif Santé Sécurité au Travail en agriculture

-Connaître l'environnement agricole

**-AUDITER ET ANALYSER L'ETAT GENERAL D'UNE SITUATION :  
INCIDENT, ACCIDENT DE TRAVAIL, MALADIE PROFESSIONNELLE,  
SITUATION DE TRAVAIL**

-Diagnostiquer les situations à risques -professionnels

-Evaluer les risques professionnels

**-CONNAITRE ET PROPOSER DES MESURES PRATIQUES ET  
CORRECTIVES PROPRES A AMELIORER LA PREVENTION DES  
RISQUES**

-Connaître les différents types de risques spécifiques

-Mettre en place les mesures pratiques propres à améliorer la  
prévention des risques

**PARTICIPER A LA SENSIBILISATION DE LA PREVENTION DES  
RISQUES PROFESSIONNELS**

- Informer les adhérents à la prévention des Risques professionnels

-Animer des interventions et actions de formation à la prévention des  
risques professionnels

*Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux  
de formation de 1969)*

aucun

---

La validité est Permanente

**Possibilité de certification partielle :** non

Matérialisation officielle de la certification :

-Délivrance de la carte professionnelle

## Plus d'informations

### *Statistiques*

Nombre de certifiés par an : entre 12 et 15 par an

### *Autres sources d'information*

—